

**Connectez-vous:**

## **Adhésion à ICLEI – Les Gouvernements Locaux pour le Développement Durable**

La mission d'ICLEI est d'élaborer et de servir un mouvement international de collectivités locales qui, grâce à des actions conjointes et cumulées, notamment au niveau de leur environnement local, améliorent de façon tangible le développement durable global. En tant qu'agence internationale de communes, l'ICLEI veut soutenir ce mouvement en :

- mettant en place un réseau de villes déterminées à agir;
- mobilisant les associations communales à promouvoir le développement durable;
- initiant des projets intercommunaux et des campagnes municipales destinés à développer, expérimenter et démontrer de nouvelles approches en vue de résoudre les problèmes d'environnement et de développement;
- informant sur les stratégies, les programmes et méthodes à appliquer dans le domaine du "développement durable" et de la protection de l'environnement au niveau local
- défendant les intérêts communaux auprès des gouvernements, des forums internationaux, des organisations internationales, dans le but d'augmenter leur compréhension et leur soutien de projets communaux ayant pour objectif la protection de l'environnement à long terme.

Plus de 1000 collectivités locales et associations ont adhéré à l'ICLEI depuis sa création survenue au cours du Congrès Mondial des Collectivités Locales pour un Développement Durable (Nations Unies, New York, 1990). De par ses bureaux et activités, l'ICLEI est désormais présent dans le monde entier. La réussite de l'ICLEI est d'avoir su animer un réseau d'experts et de responsables communaux très engagés dans l'environnement sachant évaluer les impacts de leur travail au niveau local et déterminés à obtenir des résultats sensibles pour l'amélioration de la situation écologique.

Depuis la création du secrétariat européen de l'ICLEI en octobre 1991 à Fribourg (Allemagne), un éventail très large d'activités s'est développé en collaboration avec ses partenaires européens.

Un réseau de "ICLEI-liasons" est disponible au sein de plus de 180 villes européennes de 34 pays pour répondre à toute question nécessitant une expertise pratique.



# Adhésion



Lors de la première réunion du conseil en juin 1993, l'ICLEI comptait moins de 100 adhérents. Deux ans plus tard, on en dénombrait 188, dont 171 municipalités de 46 pays, représentant 174 millions de citoyens.

L'ICLEI a jusqu'à présent plus de 1000 adhérents.

Au sein des communes sont désignées des personnes devant servir de liaison avec l'ICLEI. Ces personnes, nommées "ICLEI Liaisons" sont à la fois des responsables communaux et des personnes clés au sein de l'ICLEI. Ces "Consultants" reçoivent des programmes d'informations et de perfectionnement ainsi qu'une assistance technique, de manière à être soutenus dans la concrétisation de leurs objectifs au niveau écologique. Ce savoir-faire est également rendu accessible aux autres adhérents.

Les membres du conseil de l'ICLEI se réunissent tous les trois ans, afin d'évaluer les progrès enregistrés dans la réalisation de ses projets et définir ainsi une direction stratégique pour de nouvelles initiatives.

## L'adhésion à l'ICLEI suppose:

- d'être déterminé à élaborer une politique efficace pour le développement durable;
- d'être en mesure de faire appliquer cette politique;
- fournir une cotisation annuelle en tant qu'adhérent raisonnable.

## Les adhérents à l'ICLEI se distinguent:

- de par leur engagement pour le développement durable
- de par la poursuite du principe "penser globalement, agir localement"

## Avantages dont les adhérents à l'ICLEI bénéficient:

- faire partie d'un mouvement international de communes dont l'objectif est d'enregistrer des améliorations sensibles de la situation écologique
- participer à la Campagne des Villes Européennes pour la Protection du Climat (une déclaration doit être signée)
- participer à la Campagne Procura<sup>+</sup> Campagne pour l'Achat Durable (avec frais d'inscription)
- participer au "Buy it green"-Network (BIG-Net) (inscription nécessaire)
- participer à l'échelon mondial à des projets pilotes, à des projets de recherche et de perfectionnement
- avoir accès gratuitement à des études de cas sur de nouvelles méthodes à appliquer au niveau communal
- être informé régulièrement par les revues que publie l'ICLEI
- recevoir gratuitement toutes les publications de l'ICLEI (manuels, guides, rapports...)
- profiter des prestations de service et des informations qu'offre le système "Web-Info" de l'ICLEI (publications en ligne, Conférences Internet, calendrier des manifestations...)
- bénéficier de réductions pour les conférences, séminaires et cours que l'ITC organise
- pouvoir participer à des projets dans le cadre de la coopération internationale du développement
- pouvoir intervenir auprès d'institutions internationales telles que l'Union Européenne ou les Nations Unies pour aider les communes à faire valoir leurs points de vue.



## Montant de la cotisation des membres à part entière (Europe)

L'ICLEI est une association composée d'adhérents et dirigée de manière démocratique. Communes, associations communales, collectivités et régions peuvent devenir membres à part entière. Le montant de la cotisation dépend du nombre d'habitants de la municipalité en question et du revenu national par habitant. Le règlement de la cotisation se fait à partir de la date d'adhésion (voir ci-dessous).

Collectivités locales				
Nombre d'habitants	Group I	Group II	Group III	Group IV
	produit national brut par tête moins de \$ 936	produit national brut par tête \$ 936 - 3.705 Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Ukraine	produit national brut par tête \$ 3.706 - 11.455 Biélorussie, Bulgarie, Croatie, Fédération Russe, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	produit national brut par tête plus de \$ 11.455 Europe du nord, de l'ouest, du sud et Estonie, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie
	€	€	€	€
0 à 50.000	100	300	400	600
50.001 à 100.000	150	350	450	1.200
100.001 à 200.000	200	400	500	1.750
200.001 à 300.000	250	450	550	2.250
300.001 à 500.000	300	500	600	2.750
500.001 à 750.000	350	550	650	3.500
750.001 à 1.000.000	400	650	750	4.500
1.000.001 à 2.000.000	450	750	1.000	5.750
2.000.001 à 4.000.000	500	1.000	2.000	7.000
plus de 4.000.000	750	1.500	3.000	8.000

Associations communales				
	Group I	Group II	Group III	Group IV
	produit national brut par tête moins de \$ 936	produit national brut par tête \$ 936 - 3.705	produit national brut par tête \$ 3.706 - 11.455	produit national brut par tête plus de \$ 11.455
	€	€	€	€
Associations communales et instituts (au niveau national)	600	1.200	2.000	3.500
Associations communales et instituts (au niveau régional)	350	600	1.000	2.500

(cotisation annuelle à partir de la date d'adhésion)

## Membres associés

ICLEI offre aux services gouvernementaux, aux organisations non gouvernementales et à but non lucratif ainsi qu'aux individus, la possibilité de faire partie des membres associés.

Le statut de membre associé permet aux organisations et aux individus de bénéficier du Service d'Information d'ICLEI et d'avoir accès aux publications. Les membres associés reçoivent toutes les publications d'ICLEI ainsi que les invitations pour participer aux événements organisés par ICLEI (conférences, séminaires etc...). Des tarifs préférentiels sont proposés.

Les membres associés n'ont pas le droit d'élire le Comité Exécutif d'ICLEI, de réviser, de remettre en cause la charte établie par ICLEI ou de redéfinir les orientations politiques de l'organisation.

Les collectivités locales ou les associations communales ne peuvent pas faire partie des membres associés.

Le montant annuel des cotisations pour les membres associés est calculé en fonction du type d'organisation et du revenu national brut par habitant.

### Montant de la cotisation des membres associés (Europe)

	<b>Group I</b> produit national brut par tête moins de \$ 936	<b>Group II</b> produit national brut par tête \$ 936 - 3.705	<b>Group III</b> produit national brut par tête \$ 3.706 - 11.455	<b>Group IV</b> produit national brut par tête plus de \$ 11.455
<b>Membres associés</b>		Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Ukraine	Biélorussie, Bulgarie, Croatie, Fédération Russe, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	Europe du nord, de l'ouest, du sud et Estonie, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie
	€	€	€	€
Services gouvernementaux	500	750	1.500	3.000
Organisations non gouvernementales et à but non lucratif	150	200	350	550
Individus	75	150	200	250

(cotisation annuelle à partir de la date d'adhésion)

**Pour toute information complémentaire concernant l'adhésion, veuillez nous contacter:**

ICLEI-Local Governments for Sustainability - Secrétariat européen  
Leopoldring 3  
D-79098 Freiburg  
Allemagne

Phone: +49-761/ 368 92 0

Fax: +49-761/ 368 92 19

Courriel: [membership.services@iclei.org](mailto:membership.services@iclei.org)

Internet: [www.iclei-europe.org](http://www.iclei-europe.org)

**ICLEI**  
Local  
Governments  
for Sustainability